

Arrêté du 13 avril 2026

Règlementant la circulation au niveau du domaine public attenant au Campus Pictet de  
Rochemon (parvis Drize au nord, passage Subilia à l'ouest, parvis Noirette au sud)  
Commune de Carouge

### LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

- Vu la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), du 19 décembre 1958;  
Vu l'ordonnance sur la circulation routière (OCR), du 13 novembre 1962;  
Vu l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR), du 5 septembre 1979;  
Vu la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR), du 18 décembre 1987;  
Vu le règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR), du 30 janvier 1989;  
Vu la loi sur les routes (LRoutes), du 24 juin 1967;  
Vu la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), du 5 juin 2016;  
Vu la loi sur la procédure administrative (LPA), du 12 septembre 1985;  
Vu le Plan localisé de quartier (PLQ) N° 30044-63 Etoile 1 - Praille Acacias Vernets (Carouge)

### ARRÊTE :

#### **Temporairement, à titre de réglementation de mise à l'essai pour une durée d'un an**

1. a) L'esplanade située entre le nord de la Tour Pictet et la Drize (parvis Drize) est accessible pour les véhicules motorisés privés des clients de la banque Pictet, ceci en tournant à droite depuis la route des Acacias, en franchissement de la piste cyclable et du trottoir (DP cantonal), par le biais d'une passerelle. Cet espace en zone piétonne propose une dérogation pour les cycles, les services communaux et l'accès aux numéros 66 et 68 de la route des Acacias (banque Pictet). Le stationnement n'y est pas autorisé (pas de places marquées ou de signaux autorisant le stationnement).
- b) Des signaux « Zone piétonne » (2.59.3 OSR) avec plaque complémentaire « Cycle, services communaux et accès 66-68 route des Acacias (clientèle banque Pictet) autorisés » (5.01 OSR), respectivement « Fin de zone piétonne » (2.59.4 OSR), indiquent cette prescription.

2.
  - a) La sortie des véhicules motorisés se fait à l'Est de la façade nord du bâtiment Pictet. Les automobilistes ont l'obligation de tourner à droite vers la route des Acacias. Aucun accès motorisé n'est possible à cet endroit.
  - b) Des signaux « Zone piétonne » (2.59.3 OSR) avec plaque complémentaire « Cycle et services communaux autorisés » (5.01 OSR), respectivement « Fin de zone piétonne » (2.59.4 OSR), indiquent cette prescription. Un signal « Obliquer à droite » (3.37 OSR) complète la prescription de fin de zone piétonne.
  
3.
  - a) Au nord-ouest de la façade nord la tour Pictet, une passerelle permet l'accès au passage Subilia (esplanade située entre le bâtiment et la Drize) pour les piétons, les cycles et les services communaux.
  - b) Des signaux « Zone piétonne » (2.59.3 OSR) avec plaque complémentaire « Cycle et services communaux autorisés » (5.01 OSR), respectivement « Fin de zone piétonne » (2.59.4 OSR), indiquent cette prescription.
  
4.
  - a) L'esplanade située au sud-ouest de la façade sud de l'ensemble Pictet (parvis Noirette au niveau du n° 44 de la rue éponyme) est régie par un régime de zone piétonne ouverte aux circulations des cycles et des services communaux.
  - b) Des signaux « Zone piétonne » (2.59.3 OSR) avec plaque complémentaire « Cycle et services communaux autorisés » (5.01 OSR), respectivement « Fin de zone piétonne » (2.59.4 OSR), indiquent cette prescription.



Commune de Carouge  
Administration communale  
Marie Sagnières

Cheffe de service adjointe - service de l'Urbanisme

Campus Pictet de Rochemont  
Espaces publics connexes

Plan de signalisation verticale



PLAN : 2102\_260  
Echelle : 1:200  
Commune : Carouge  
Format : 60 x 118 cm

Indice	Modification	Date	Dessiné	Contrôlé
A	Document initial	18.02.2024	MFO	MBE
B	Adaptations suite retour commune	10.04.2025	MFO	MBE
C				
D				

Transitec Ingénieurs-Conseils SA  
rue de Molétrex 38 | CH-1201 Genève  
T +41 (0)22 849 56 55  
www.transitec.net

référence : 2102\_260\_Plan de signalisation verticale - Campus Pictet de Rochemont

Légende signalisation verticale :

Panneaux nouveaux

